

Subventions de la Fondation du Grand Montréal

Cadre
stratégique
de distribution

2023-2026



Fondation du Grand Montréal

Contexte

Au cours des dernières années, les populations du monde entier ont été affectées par de multiples enjeux sanitaires, sociaux ou environnementaux. Les inégalités existantes pré pandémie, ont été mises en relief et ont malheureusement, dans bien des cas, été exacerbées par cette crise. Des voix se sont élevées afin de dénoncer ces inégalités et des courants sociaux ont pris de l'ampleur.

La Fondation du Grand Montréal (FGM) est consciente des inégalités systémiques affectant les populations vivant sur son territoire et porte une attention particulière à celles-ci puisqu'elles seront certainement amplifiées par les changements climatiques. Elle s'efforce de comprendre les différents enjeux et leur superposition afin d'en atténuer les impacts notamment en s'engageant dans la transition socio écologique en plus d'intervenir sur un ensemble de facteurs qui contribuent à perpétuer le cycle des inégalités.

La FGM a dû s'adapter, réinventer certaines de ses pratiques, renforcer ses collaborations et répondre avec agilité aux besoins immédiats et futurs de sa communauté. Ce contexte social et environnemental a guidé l'élaboration du [plan stratégique 2022-2026](#) de la FGM et guidera notre stratégie de distribution des prochaines années également.

Vision

La FGM aspire à une communauté exempte de pauvreté et de discrimination, où toutes et tous peuvent réaliser leur potentiel et vivre dans un environnement sain, aujourd'hui et dans l'avenir.

Thématiques d'intervention et populations ciblées

Tel qu'indiqué dans le plan stratégique 2022-2026, la FGM agira prioritairement sur six grandes thématiques d'intervention que sont l'équité sociale, la transition écologique et la diversité et l'inclusion ainsi que la culture, l'éducation et la santé.

La FGM privilégiera une approche systémique des enjeux et ciblera particulièrement les populations marginalisées suivantes : les personnes noires; les personnes autochtones; les personnes racisées; les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle physique et/ou intellectuelle et/ou personnes neurodivergentes et/ou personnes vivant avec des troubles de santé mentale; les femmes et filles; les personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ2S+.

L'approche intersectionnelle sera privilégiée lorsque cela est possible.

1. Objectifs recherchés

- Se doter d'un cadre de référence et répondre le plus équitablement possible, avec transparence, agilité et innovation aux besoins exprimés par la communauté;
- Accroître la portée et l'impact des subventions de la FGM;
- Rassembler les forces philanthropiques, institutionnelles et communautaires pour mettre en œuvre des solutions concertées;

2. Cadre financier

- La FGM dispose annuellement, par le biais de ses fonds sans restriction, d'un montant approximatif de 1,6 M\$ qui peut varier d'une année à l'autre. Une enveloppe maximum de 20 % de ce montant servira annuellement à la production des Signes vitaux et la balance sera accordée en subventions. C'est donc plus de 5 M\$ qui seront donnés en subventions au cours des 4 prochaines années.

3. Approches et principes directeurs

Les approches et principes directeurs suivants guideront les actions et la prise de décision de la FGM en ce qui a trait à la distribution de ses fonds sans restriction et ses actions.

3.1 Justice, équité, diversité et inclusion JEDI

Les valeurs de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion sont au cœur de la mission de la FGM et guideront les réflexions de manière transversale dans toutes ses actions. La FGM souhaite agir dans une approche intersectionnelle pour lutter contre toutes formes de discrimination et financera en priorité des initiatives visant les populations marginalisées ciblées et citées précédemment.

À cet effet, la FGM s'engage à verser un minimum de 50% des subventions de ses programmes à des organismes qui desservent les personnes issues de la diversité en priorisant les organismes dirigés par ces mêmes populations.

3.2 Changements systémiques et vision transformatrice

Consciente qu'elle ne peut à elle seule provoquer des changements systémiques, la FGM cherche néanmoins à faire converger ses actions et ses programmes en vue de contribuer à des transformations sociales et environnementales. La FGM appuiera, à la hauteur de ses capacités, les enjeux et les solutions identifiées par les communautés en réponse aux causes de l'injustice, de l'iniquité, de l'exclusion et des inégalités environnementales, pouvant mener à une transformation sociale ou un changement systémique.

3.3 Philanthropie basée sur la confiance

La FGM entend à adopter les grands principes de la philanthropie basée sur la confiance, tant dans sa culture organisationnelle que dans ses processus de distribution. Elle se mettra dans une posture d'écoute et d'humilité et travaillera à atténuer ou éliminer les dynamiques de pouvoir traditionnelles entre la philanthropie et la communauté. Elle travaillera à amplifier une voix aux communautés et favorisera l'implication citoyenne, elle privilégiera un processus administratif simplifié et lorsque possible, un financement pluriannuel axé sur la mission.

3.4 Collaboration avec le milieu philanthropique et communautaire

La collaboration est au cœur de l'action de la FGM, et constitue un principe essentiel pour décupler son impact en agissant avec d'autres acteurs, tant philanthropiques que communautaires ou institutionnels. La FGM agira comme catalyseur ou se joindra à des initiatives collaboratives structurantes qui visent à agir de manière systémique sur certains enjeux, ou à renforcer l'écosystème communautaire.

3.5 Renforcement des capacités : de l'agentivité au pouvoir d'agir

Afin de favoriser la mise à contribution des individus, groupes, organisations et collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de changements adaptés à leur propre réalité et aspiration, la FGM soutiendra des initiatives qui renforcent l'agentivité, le pouvoir d'agir et le sentiment d'auto-efficacité face aux problématiques sociales et environnementales. Elle souhaite contribuer, par-là, au renforcement de compétences clés à l'émergence de comportement transformateur et critique nécessaire à l'atteinte d'une justice sociale et environnementale.

3.6 Transfert des connaissances et plaidoirie

À travers la production de rapports Signes vitaux du Grand Montréal, la FGM favorise la diffusion, l'adoption et l'appropriation de nouvelles connaissances. Elle contribue activement à la recherche et à la documentation sur les enjeux sociaux et environnementaux du grand Montréal et se place comme véhicule/courroie de transmission des connaissances entre les différents acteurs de l'écosystème philanthropique. La FGM pourra utiliser les Signes vitaux et ses différents leviers d'influence pour soutenir le travail de plaidoirie des acteurs du milieu ainsi que les actions mobilisatrices identifiées.

3.7 Équité territoriale

La FGM cherche à desservir de manière équitable l'ensemble du territoire qu'elle représente soit celui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) incluant également les deux territoires autochtones de Kahnawake et Kanésatake.

4. Structure

Tout en se dotant d'un cadre rigoureux qui pourra permettre lorsque nécessaire une distribution pluriannuelle, la FGM fera preuve d'agilité et démontrera une flexibilité dans l'attribution de ses subventions. Elle souhaite également soutenir l'innovation et les expérimentations menant à des apprentissages pouvant bénéficier à l'ensemble de la communauté.

4.1 Fonds pour l'équité sociale

Le fonds pour l'équité sociale a pour but d'intervenir sur des problématiques liées aux inégalités sociales et aux enjeux de justice, d'équité de diversité et d'inclusion en appuyant des organisations pour débloquer leur potentiel et concrétiser leur vision transformatrice du milieu.

4.2 Fonds pour le climat et la transition écologique

Le fonds pour le climat et la transition écologique a pour objectif d'accélérer la lutte contre les changements climatiques, l'adaptation et la résilience, la protection de la biodiversité, promotion de milieux de vie sain ainsi que la réduction des inégalités environnementales dans la grande région de Montréal.

4.3 Fonds Femmes Action Montréal

En réponse à différents enjeux touchant spécifiquement les femmes et les filles de la grande région de Montréal, la FGM appuiera annuellement des organismes qui soutiennent directement les femmes et les filles dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

4.4 Fonds de soutien pour les peuples autochtones

Consciente des inégalités systémiques vécues par les peuples autochtones depuis des générations, la FGM a entrepris un travail de réconciliation, notamment en dédiant un montant annuel en appui aux organismes œuvrant spécifiquement auprès de ces populations dans le Grand Montréal, que ce soit en milieu urbain ou sur des territoires.

4.5 Projets ad hoc et discrétionnaires

La FGM est une fondation communautaire et souhaite être à l'écoute de tous les enjeux et de toutes les communautés sur son territoire. C'est pourquoi elle pourra annuellement attribuer des fonds en réponse à des besoins non ciblés par les fonds précédemment nommés et ainsi agir avec agilité.

5. Déploiement annuel

Les approches et principes directeurs suivants guideront les actions et la prise de décision de la FGM en ce qui a trait à la distribution de ses fonds sans restriction et ses actions.

5.1 Grandes orientations – (Fonds pour l'équité sociale, Fonds pour le climat et la transition écologique et Fonds Femmes Action Montréal)

- Les orientations ou thématiques d'appui seront confirmées par des sous-comités formés pour chacun de ces fonds. Les critères de sélection des organismes ou initiatives, la fourchette des montants pouvant être distribués ainsi que d'autres éléments comme la pluriannualité des contributions seront aussi validés par ce sous-comité. Ces informations seront ensuite présentées au comité de l'engagement dans la communauté.
- Des propositions quant aux éléments mentionnés au point précédent seront faites aux sous-comités par l'équipe de l'engagement dans la communauté de la FGM qui se sera appuyée sur des données issues des publications telles que les Signes vitaux ou toute autre publication pertinente pour ces fonds ainsi que sur le résultat de discussions avec les représentants des milieux desservis.
- Afin d'assurer un processus d'évaluation juste, équitable et afin de permettre une compréhension commune des enjeux, la FGM mettra à la disposition des sous-comités un guide d'évaluation équitable dont l'objectif sera de réduire les biais conscients et inconscients lors de l'évaluation des projets.

5.2 Sous-Comités – Composition

Afin de représenter la communauté à desservir et bénéficier de l'expertise de l'équipe de la FGM, chaque sous-comité sera composé de la façon suivante:

- Membres du comité de l'engagement dans la communauté : 2 représentants.es
- Communauté : 2 représentants.es
- Membre du personnel FGM : 2 représentants.es

- Le sous-comité du fonds Femmes Action Montréal (FAM) sera constitué de la même façon que les autres sous-comités. S'ajouteront toutefois deux représentants.es désignées spécifiquement pour ce fonds par les membres du comité aviseur.
- Projets ad hoc et discrétionnaires
- Les fonds disponibles serviront à soutenir des sollicitations hors fonds formulées à la FGM et pour lesquelles il sera jugé important d'y contribuer.
- Les initiatives seront évaluées par l'équipe de la FGM puis présentées au comité de l'engagement dans la communauté selon la politique de délégation de pouvoirs en place.

5.3. Processus d'application

Le processus sera similaire d'un fonds à l'autre bien que les outils et critères d'évaluation seront adaptés à chaque fonds. Les initiatives seront toujours évaluées en deux étapes.

- Première étape

Dans un premier temps, les organismes seront tenus de remplir un bref formulaire de préqualification qui permettra à l'équipe de la FGM de faire une première sélection. La préqualification servira de premier filtre afin de cibler les organismes et initiatives répondant le plus aux critères du cadre et des fonds respectifs. Ce formulaire sera simple et concis afin de limiter le travail administratif pour les organismes qui le rempliront.

- Deuxième étape

Dans un second temps, les initiatives seront évaluées par le sous-comité d'évaluation formé pour chacun des fonds. Ce dernier aura accès à plusieurs outils à sa disposition. Les organismes et initiatives choisies par les sous-comités seront présentés au comité de l'engagement dans la communauté.

5.4 Outils d'évaluation

Les outils seront développés pour les fonds auxquels ils s'appliquent et seront disponibles sur le site web de la FGM.

- Thématiques d'appui ou grandes orientations du Fonds (description)
- Formulaire de préqualification
- Grille d'évaluation
- Guide d'évaluation équitable

5.5 Éléments servant à la prise de décision

Ces éléments serviront à l'élaboration des outils, à la réflexion, à l'analyse et à la prise de décision sur les initiatives soutenues. Les initiatives soumises n'auront pas à répondre à tous ces critères.

- L'organisme soutenu est un organisme de bienfaisance enregistré ou un organisme à but non lucratif qui sera en mesure de collaborer avec un organisme fiduciaire.
- L'initiative soumise ou la mission de l'organisme s'insère dans les thématiques ciblées d'un fonds de la FGM.
- L'initiative proposée ou la mission de l'organisme répond à un ou plusieurs principes directeurs du présent cadre.
 - JEDI Justice, Équité, Diversité et Inclusion
 - Changements systémiques et vision transformatrice
 - Renforcement des capacités : de l'agentivité au pouvoir d'agir
- La problématique à laquelle les sommes demandées serviront est documentée ou encore l'initiative servira à documenter une problématique.
- La contribution a un potentiel d'agir comme levier pour l'obtention d'autres subventions OU la contribution de la FGM s'inscrit dans une collaboration.

Ce cadre est évolutif. La Fondation du Grand Montréal se place dans une posture apprenante, elle continuera d'apprendre et de réajuster ses pratiques pour répondre au mieux aux communautés qu'elle dessert. Communiquez avec nous : subventions@fgmtl.org



Fondation du Grand Montréal

505, boul. René-Lévesque Ouest,
bureau 1000
Montréal, Québec H2Z 1Y7
fgmtl.org